

## 1. Identification

|   |   |                     |
|---|---|---------------------|
| <b>Identificateur du produit</b>  | <b>2.1 VOC Epoxy Primer Act</b>   |                     |
| <b>Autres moyens d'identification</b>                                       |   |                     |
| <b>Code de produit</b>  | A-620-3   |                     |
| <b>Utilisation recommandée</b>  | Automotive Refinish Primer Activator  |                     |
| <b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b> |   |                     |
| <b>Fabricant</b>  |   |                     |
| <b>Nom de la société</b>  | Pro-Spray Automotive Finishes Limited   |                     |
| <b>Adresse</b>  | Unit H, Normandy Lane, Stratton Business Park<br>Biggleswade, Bedfordshire SG18 8QB United Kingdom<br>Royaume-Uni |                     |
| <b>Téléphone</b>  | Information générale  | +44 (0) 1767 314320 |
| <b>Site Web</b>   | prosprayfinishes.com  |                     |
| <b>Courriel</b>   | colour@pro-spray.co.uk  |                     |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence</b>  | Office hours only   | +44 (0) 1767 314320 |

## 2. Identification du/des danger(s)

|  |                          |             |
|--|--------------------------|-------------|
| <b>Dangers physiques</b>                   | Liquides inflammables    | Catégorie 2 |
| <b>Risques pour la santé</b>               | Toxicité aiguë, cutanée  | Catégorie 4 |
|  | Sensibilisation, cutanée | Catégorie 1 |
| <b>Risques pour l'environnement</b>        | Non classé.              |             |
| <b>Définition des dangers selon l'OSHA</b> | Non classé.              |             |

### Éléments d'étiquetage



|  |   |
|--|---|
| <b>Mot indicateur</b>                          | Danger  |
| <b>Mention de danger</b>                       | Liquide et vapeurs très inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| <b>Conseil de prudence</b>                     |   |
| <b>Prévention</b>                              | Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale. |
| <b>Intervention</b>                            | En cas d'ingestion : Appelez un centre antipoison/médecin/ si vous vous sentez mal. En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. Rincer la bouche. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.  |
| <b>Entreposage</b>                             | Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.   |
| <b>Élimination</b>                             | Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.  |
| <b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b> | Un liquide inflammable accumulant la statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer des incendies instantanés ou des explosions.  |

### 3. Composition/Information sur les composants

#### Mélanges

| Nom chimique                                 | Nom commun et synonymes | Numéro CAS | %          |
|--|-------------------------|------------|------------|
| Isopropanol                                  |                         | 67-63-0    | 5 to <10   |
| Triéthylènetétramine                         |                         | 112-24-3   | 0.1 to <1  |
| Autres composés sous les niveaux déclarables |                         |            | 90 to <100 |

\* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

### 4. Premiers soins

|   |  |
|---|--|
| <b>Inhalation</b>   | Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.  |
| <b>Contact cutané</b>   | Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.   |
| <b>Contact avec les yeux.</b>   | Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.   |
| <b>Ingestion</b>  | Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.  |
| <b>Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés</b>              | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.   |
| <b>Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis</b> | Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement. |
| <b>Informations générales</b>   | Enlever immédiatement tout vêtement souillé. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.   |

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

|  |  |
|--|--|
| <b>Agents extincteurs appropriés</b>                                     | Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser un produit chimique en poudre, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.   |
| <b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>                               | Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.  |
| <b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>            | Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Pour réduire la possibilité de décharge statique, utiliser de bonnes procédures de mise à la masse et de mise à la terre. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lorsque du remplissage de contenants correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie. |
| <b>Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers</b> | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.   |
| <b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>               | En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.   |
| <b>Méthodes particulières d'intervention</b>                             | Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.  |
| <b>Risques d'incendie généraux</b>                                       | Liquide et vapeurs très inflammables.  |

## 6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

### Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Transfert par moyen mécanique comme camion-citerne sous vide, camion à réservoir aspirateur ou tout autre contenant approprié pour la récupération ou l'élimination sécuritaire. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

### Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

### Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

## 7. Manipulation et entreposage

### Précautions pour une manipulation sécuritaire

Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Ne pas goûter ni avaler. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), "Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents" (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), "Recommended Practice on Static Electricity" (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, "Code national de l'électricité".

### Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Éliminer les sources d'inflammation. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Mettre à la masse/à la terre le contenant et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

| Composants                | Type                                 | Valeur                |
|---------------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| Isopropanol (CAS 67-63-0) | PEL (limite d'exposition admissible) | 980 mg/m <sup>3</sup> |
|                           |                                      | 400 ppm               |

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants                | Type | Valeur  |
|---------------------------|------|---------|
| Isopropanol (CAS 67-63-0) | STEL | 400 ppm |
|                           | TWA  | 200 ppm |

#### États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

| Composants                | Type | Valeur                           |
|---------------------------|------|----------------------------------|
| Isopropanol (CAS 67-63-0) | STEL | 1225 mg/m <sup>3</sup>           |
|                           |      | 500 ppm                          |
|                           | TWA  | 980 mg/m <sup>3</sup><br>400 ppm |

#### États-Unis. Guides WEEL (niveau d'exposition environnemental sur le lieu de travail)

| Composants                          | Type | Valeur              |
|-------------------------------------|------|---------------------|
| Triéthylènetétramine (CAS 112-24-3) | TWA  | 6 mg/m <sup>3</sup> |
|                                     |      | 1 ppm               |

### Valeurs limites biologiques

#### Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

| Composants                | Valeur  | Déterminant | Échantillon | Temps d'échantillonnage |
|---------------------------|---------|-------------|-------------|-------------------------|
| Isopropanol (CAS 67-63-0) | 40 mg/l | Acétone     | Urine       | *                       |

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

### Directives au sujet de l'exposition

#### États-Unis - Guides WEEL : Désignation cutanée

Triéthylènetétramine (CAS 112-24-3)

Peut être absorbé par la peau.

#### Contrôles techniques appropriés

Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.

### Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

#### Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistants aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

##### Autre

Porter des vêtements appropriés et résistants aux produits chimiques.

#### Protection respiratoire

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté.

#### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

### Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

|               |          |
|---------------|----------|
| État physique | Liquide. |
| Forme         | Liquide. |
| Couleur       | Ambre    |

Odeur De solvant.

Seuil de perception de l'odeur Non disponible.

pH Non disponible.

Point de fusion/point de congélation Non disponible.

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition 82.5 °C (180.5 °F) estimation

Point d'éclair 12.0 °C (53.6 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet.

### Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) 2.5 % estimation

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) 12 % estimation

Limite d'explosivité - inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosivité - supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur 13.64 hPa estimation

Densité de la vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

### Solubilité(s)

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de répartition (n-octanol/eau) Non disponible.

Température d'auto-inflammation 399 °C (750.2 °F) estimation

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

### Autres informations

Densité 9.93 lbs/gal

Classe d'inflammabilité Inflammable IB estimation

Pourcentage de matières volatiles 84 % estimation

Densité 1.19

COV 0.6 livres/gallon Substance  
1.9 livres/gallon couche  
69 g/l Substance  
227 g/l couche

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

|  |  |
|--|--|
| <b>Conditions à éviter</b>                 | Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles. |
| <b>Matériaux incompatibles</b>             | Acides. Les agents oxydants forts. Isocyanates Chlore  |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.  |

## 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Inhalation</b>             | Toute inhalation prolongée peut être nocive.                           |
| <b>Contact cutané</b>         | Peut provoquer une allergie cutanée.                                   |
| <b>Contact avec les yeux.</b> | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| <b>Ingestion</b>              | Nocif en cas d'ingestion.  |

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée.

| Composants                | Espèces | Résultats D'essais |
|---------------------------|---------|--------------------|
| Isopropanol (CAS 67-63-0) |         |                    |
| <b><u>Aiguë</u></b>       |         |                    |
| <b>Cutané</b>             |         |                    |
| DL50                      | Lapin   | 12800 mg/kg        |
| <b>Orale</b>              |         |                    |
| DL50                      | Lapin   | 5.03 g/kg          |
|                           | Rat     | 4.7 g/kg           |
|                           | Souris  | 3600 mg/kg         |

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Corrosion et/ou irritation de la peau** Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

**Lésion/irritation grave des yeux** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation des voies respiratoires** N'est pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation de la peau** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénéicité de la cellule germinale** Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

**Cancérogénéicité** Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

### Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Non classé.

**Risque d'aspiration** N'est pas un danger d'aspiration.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Informations écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

| Composants                | Espèces  | Résultats D'essais     |
|---------------------------|--|------------------------|
| Isopropanol (CAS 67-63-0) |  |                        |
| <b>Aquatique</b>          |  |                        |
| Poisson                   | CL50 Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus) | > 1400 mg/l, 96 heures |

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistence et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### Potentiel de bio-accumulation

#### Potentiel de bio-accumulation

##### Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Isopropanol 0.05

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### DOT

**Numéro ONU** UN1263  
**Désignation officielle de transport de l'ONU** Peinture, Matière relative à la peinture

#### Classe(s) de danger relatives au transport

**Classe** 3

**Danger subsidiaire** -

**Label(s)** 3

**Groupe d'emballage** II

**Précautions particulières pour l'utilisateur** Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

**Dispositions particulières** IB2, T7, TP1, TP8, TP28

**Exceptions liées au conditionnement** 150

**Conditionnement autrement qu'en vrac** 202

**Conditionnement en vrac** 242

### IATA

**UN number** UN1263

**UN proper shipping name** Paint, Paint Related Material

**Transport hazard class(es)**

**Class** 3

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Subsidiary risk              | -   |
| Packing group                | II  |
| Environmental hazards        | No.   |
| ERG Code                     | 3H  |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |
| <b>Other information</b>     |   |
| Passenger and cargo aircraft | Allowed.  |
| Cargo aircraft only          | Allowed.  |

#### IMDG

|                              |   |
|------------------------------|---|
| UN number                    | UN1263  |
| UN proper shipping name      | Paint, Paint Related Material   |
| Transport hazard class(es)   |   |
| Class                        | 3   |
| Subsidiary risk              | -   |
| Packing group                | II  |
| Environmental hazards        |   |
| Marine pollutant             | No.   |
| EmS                          | F-E, <u>S</u> -E  |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

#### DOT



#### IATA; IMDG



## 15. Données réglementaires

### Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

#### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

#### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Isopropanol (CAS 67-63-0)

Inscrit.

#### SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

#### Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.



## Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

**Catégories de danger** Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Non  
Danger d'incendie - Oui  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

### SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non

### SARA 313 (déclaration au TRI)

| Nom chimique | Numéro CAS | % en poids. |
|--------------|------------|-------------|
| Isopropanol  | 67-63-0    | 5 to <10    |

## Autres règlements fédéraux

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** Non réglementé.

## États-Unis - Réglementation des états

**États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)**

Non inscrit.

**US. California. Candidate Chemicals List. Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd. (a))**

Isopropanol (CAS 67-63-0)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Isopropanol (CAS 67-63-0)

Triéthylènetétramine (CAS 112-24-3)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Isopropanol (CAS 67-63-0)

Triéthylènetétramine (CAS 112-24-3)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Isopropanol (CAS 67-63-0)

Triéthylènetétramine (CAS 112-24-3)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Isopropanol (CAS 67-63-0)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

## Inventaires Internationaux

| Pays ou région   | Nom de l'inventaire  | En stock (Oui/Non)* |
|------------------|--|---------------------|
| Australie        | Inventaire australien des substances chimiques (AICS)              | Oui                 |
| Canada           | Liste intérieure des substances (LIS)                              | Oui                 |
| Chine            | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)    | Oui                 |
| Europe           | EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés) | Oui                 |
| Corée            | Liste des produits chimiques existants (ECL)                       | Oui                 |
| Nouvelle-Zélande | Nouvelle-Zélande - Inventaire                                      | Oui                 |
| Philippines      | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)  | Oui                 |

| Pays ou région           | Nom de l'inventaire   | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|---------------------|
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui                 |

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Date de publication</b>        | 04-mai-2015  |
| <b>Version n°</b>                 | 01   |
| <b>Classification HMIS®</b>       | Santé: 2<br>Inflammabilité: 3<br>Danger physique: 0<br>Protection personnelle : D  |
| <b>Classements NFPA</b>           | Santé: 2<br>Inflammabilité: 3<br>Instabilité: 0  |
| <b>Avis de non-responsabilité</b> | Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur des données jugées fiables et le fabricant rejette toute responsabilité encourue à la suite de leur utilisation ou de toute confiance placée sur ceux-ci. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Ces renseignements de sécurité ne constituent pas une licence d'utilisation de ce produit telle que revendiquée par un brevet d'une tierce partie. Seul l'utilisateur doit finalement établir si une utilisation envisagée de ce produit transgresse un tel brevet et nécessite ainsi l'obtention des licences requises. |